Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 45 (1998)

Heft: 5

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

E dito romand

Symbiose, commensalisme, fusion...

Le séminaire organisé par l'USPC à Schötz a déjà eu d'heureuses retombées. Dans tous les cantons romands (alémaniques aussi bien sûr) les sections et les associations de cadres prennent voix. Ce n'est pas encore la symbiose entre des organisations finalement parentes, mais beaucoup découvrent enfin les vertus de l'union. Mais comment réaliser une fusion? Voilà pourquoi il est utile d'expliciter symbiose, commensalisme et fusion. Disons-le tout net. Le terme fusion, généralement utilisé pour illustrer un rapprochement d'institutions proches, signifie dans le langage «moderne»: fondre, mélanger et, par voie de conséquence, «perdre» quelque chose. Or, ce n'est pas le but recherché par les initiateurs de cette union. Par conséquent, cela signifie que même si l'union résulte d'une fusion intime, il y a des préalables indispensables. Donc, dans les échanges de points de vue qui sont actuellement en cours un peu partout, ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Ceci explique que la démarche conduisant à l'union devrait être de type ontologique, démarche un tant soit peu métaphysique, qui offre l'avantage de remettre l'homme au centre de l'événement. Le paradigme qui en résulte serait de suivre un sentier conduisant du commensalisme, terme emprunté à la biologie, qui implique l'idée d'une association d'êtres différents, profitable pour l'un d'eux et sans bénéfice ni danger pour l'autre, à la symbiose des idées et des hommes. Toutes conditions naturelles, indispensables à la fusion, soit à une union véritable. D'ailleurs, le commensalisme dont il est question ici a été fort bien illustré par l'exemple neuchâtelois. Après quelque deux ans de discussions, la section neuchâteloise de l'USPC et l'Association des cadres ont dissous leurs organisations pour créer l'Union neuchâteloise de la protection civile. La symbiose et la fusion suivront tout naturellement. Comme on peut le pressentir, le chemin est long et souvent difficile. La protection civile, dans le sens défini par nos ancêtres, mérite mieux qu'un affrontement de personnes. L'USPC l'a fort bien compris et s'efforce de convaincre les différents partenaires d'être véritablement les maillons de cette chaîne humanitaire qu'est la PCi. Condition peut-être d'une future symbiose entre les autorités, le peuple et la protection civile. Il n'est pas interdit d'y penser, non? René Mathey



De g. à dr.: J.-Ph. Marti, préfet, St. Grossenbacher et Christian Rey, USPC-Valais.

Assemblée des chefs locaux et d'office du Jura bernois

Autour de la lettre M...

Selon une tradition bien établie, qui veut que chaque district accueille son assemblée à tour de rôle, l'Association régionale des chefs locaux et d'office de la PCi du Jura bernois tenait cette fois ses assises à Bévilard. Mouvement, morosité mais aussi motivation étaient au rendez-vous. On reconnaissait dans l'assemblée, Jean-Philippe Marti, préfet du district de Moutier, Paolo Annoni, maire de Bévilard, Gabriel Rais, responsable de projet auprès de l'OSEC et Christian Rey de la section valaisanne de l'USPC.

RENÉ MATHEY

Stéphane Grossenbacher, président de l'association, s'est dit morose face à ce qui lui paraît être une diminution de la participation des membres. Il veut pourtant croire qu'il ne s'agit que de problèmes relevant de la grippe de Sydney ou d'ailleurs (!), plus que de questions liées peutêtre à un certain découragement.

Il faut dire que le Jura bernois subit aussi, à l'instar de ce qui se passe partout en Suisse, le contrecoup des diminutions de budget lié à la PCi et des tentatives, pas toujours adroites, de restructurer l'institution. Selon Stéphane Grossenbacher, par exemple, certaines réunions de travail ne sont plus prises en charge par l'OFPC et ces «chambardements» incessants ne contribuent pas à l'édification d'une image solide de la PCi.

La motivation en prend un coup...

Poursuivant sa brève analyse de situation, le président ne voit pas malice au changement. Simplement, la remise en cause perpétuelle ne favorise pas l'engagement qu'on peut être en droit d'attendre d'un membre de la PCi.

Cerise sur le gâteau: le rapport de la Commission Brunner. Comme en a témoigné le débat de fin de séance, le citoyen contribuable se sent mal à l'aise. Il ne comprend plus très bien ce que le pays souhaite de lui en matière de sécurité, d'autant qu'une réforme en cache déjà une autre.

Et pourtant, selon Stéphane Grossenbacher, ce ne sont pas des raisons suffisantes pour baisser les bras. Il en appelle aux devoirs (et non seulement aux droits) du milicien.

La protection civile maintenant sur Internet!
www.protectioncivile.admin.ch

Une situation positive — et pourtant

Le signal vire à l'orange...

rm. Réunie en Assemblée générale dans le cadre prestigieux du Château de Colombier, l'Association des instructeurs latins de protection civile (AILPCi), sans constater d'érosion particulière de ses membres, pour l'instant, se pose quelques questions quant à l'avenir, aussi bien de l'association que de celle de la

Il est vrai que l'AILPCi a joué, depuis quelques années, un rôle important dans le perfectionnement des instructeurs (professionnels ou volontaires). On le doit à la volonté des initiateurs du système, les André Christ, Pascal Fer et autre Jean-Daniel Curchod.

Par exemple, on apprend que pas moins de 121 personnes ont suivi des périodes de cours, à Grône, Sugiez et à Rivera. Ce qui demande, pour le moins, un engagement important des participants comme des initiateurs.

En 1997, selon André Christ, le nombre de membres est resté stable; il s'établit à 249 membres. Par contre, l'avenir s'avère plus problématique puisque l'on va vraisemblablement vers une nouvelle diminution des

Quant à Marcel Gaille, qui s'exprimait dans un moment particulièrement «chaud»



Marcel Gaille: «Dans ce monde en perpétuel changement, il n'est pas étonnant de parler déjà d'une nouvelle réforme...»

pour l'OFPC, il a tenté, sans vraiment convaincre l'auditoire, de tracer l'avenir de la PCi 200X, en dévoilant les grandes lignes du projet Optimax.

Il appartint ensuite à Pierre Blandenier, chef du Service cantonal de PCi du canton de Neuchâtel, d'apporter les salutations de Monika Dusong, conseillère d'Etat. Le canton va donner, cette année encore, le premier coup de pioche de ce qui sera le futur centre d'instruction neuchâtelois dans le Val-de-Travers, à Couvet.

L'assemblée a encore eu le plaisir d'entendre Jean-Luc Turc, un «coreligionnaire PCi-ste» de la Région Rhône-Alpes qui a présenté les structures de son association de secours.

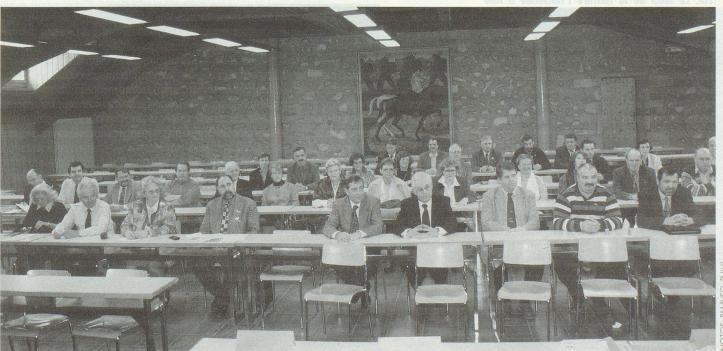
Expo 2001

L'invité du jour, Jacques Soguel, membre de l'organisation Expo 2001, a présenté l'ensemble des projets de la future grandmesse nationale. Si les sites dits Arteplages sont bien choisis, le problème particulièrement ardu à résoudre sera celui de la régulation des flux circulatoires des visiteurs. Ce qui laissera à penser, en théorie, que l'on pourrait passer plus de temps à voyager qu'à visiter, d'où le défi.

Autre défi intéressant à relever sera celui du comment intéresser les visiteurs potentiels, avec la concurrence naturelle des vacances, et les guider tout au long d'un parcours, certes passionnant, mais qui pourrait devenir stressant.

Une des astuces de la conception de l'exposition est celle qui consiste à prévoir dès son montage un système de revente de la majorité des installations. C'est ainsi, par exemple, que les vedettes prévues pour le transport des passagers d'un site à l'autre pourraient parfaitement trouver acquéreur à l'étranger, étant donné les capacités hauturières des unités en préparation. Ce qui explique d'ailleurs le prix élevé de celles-ci.

En bref, rappelons que le budget global est de l'ordre de 614 millions de francs, dont 350 millions pour les infrastructures et 264 millions pour les frais de fonctionnement. Même si l'idée peut déranger certains esprits chagrins, notamment quant



Plus de 40 participants ont suivi attentivement les débats.

aux sulfureux thèmes choisis, ils offrent finalement à tous la possibilité unique de côtoyer l'inattendu et de renouer avec le côté magique de la fête et de l'imaginaire. Heureux prémices du triomphe de l'esprit sur la matière; osons le croire.

Au seuil d'un nouveau défi

Ne nous leurrons pas. Malgré les propos positifs ressortant du rapport d'André Christ pour l'année écoulée, celui-ci s'interroge tout de même quant à l'avenir. Un des signes est le fait que malgré une cotisation annuelle modeste (fr. 40.-), un nombre important de membres ne se sont pas acquitté de leur cotisation. Cela représente tout de même plus de fr. 6000.-. L'autre est cette forme de tremblement de terre provoqué par le rapport de la Commission Brunner qui touche de plein fouet l'AILPCi. Quel sera l'avenir de tous ceux et toutes celles qui ont fait l'effort de suivre des cours de perfectionnement, souvent même en prenant sur leurs vacances? Ce rôle d'ambassadeur que revendique légitimement l'instruction est-il compromis pour ceux que l'on appelle très



André Christ: «Une instruction de qualité contribue à l'édification d'une image positive de la PCi.

poétiquement «les instructeurs à titre accessoire»? Toutes questions auxquelles le Comité et son président en particulier vont être confrontés et devront trouver réponses. D'ailleurs, dans l'éditorial paru dans la Gazette Latina, André Christ s'interroge sur l'avenir de l'AILPCi, sans pour autant faire du catastrophisme. Et c'est bien là le mérite de cette association.

Une organisation à constituer...

Alle: rapport annuel de la PCi

rm. Le local de la fanfare l'Ancienne à Alle accueillait les chefs OPC et leurs suppléants à l'occasion du rapport annuel organisé par le chef du Service de la sécurité et de la protection, Charles Socchi. A cette occasion, Claude Hêche, ministre en charge du DSP de la République et Canton du Jura, a donné son point de vue.

La République et Canton du Jura n'a jamais été considérée comme un excellent élève en matière d'organisation de la Protection civile. Et pourtant, elle existe, par la grâce et la volonté de quelques pionniers. A fin 1996, début 1997, huitante-sept communes possèdent une organisation. Il n'empêche qu'il est difficile de mettre en place une PCi efficiente, tant les autorités politiques placent leurs priorités, pour des raisons historiques, dans d'autres domaines. Par le jeu des réformes, si les effectifs à engager ne représentent plus un problème insurmontable, en revanche les moyens manquent cruellement. Sur le plan opéra-

tif, par exemple, la protection civile ne dispose que de deux instructeurs professionnels, ce qui explique qu'une grande partie de l'instruction repose sur des volontaires. Le canton ne dispose pas non plus d'un centre d'instruction, même si un projet existe depuis longtemps. C'est aussi

le seul canton en Suisse à donner des indemnités kilométriques pour les cours et exercices.

Néanmoins, le tableau n'est pas si noir. La volonté existe et celle-ci ne pourra que se renforcer avec la création des regroupements de communes qui pourraient

Claude Hêche:
«... Il faut
comprendre
que la situation
financière
actuelle du
Canton impose
des priorités...»



JO: RM-INFO. PL

s'envisager avec une collaboration étroite des sapeurs-pompiers.

Et puis, la protection des biens culturels n'a pas été oubliée. Marcel Berthold, conservateur de monuments historiques et responsable cantonal de la PBC a présenté un remarquable exposé sur les trésors de la République et Canton du Jura. On y apprend que pas moins de 29 objets font partie du patrimoine national et 150 sont d'importance régionale. D'ailleurs, à Alle même, on compte trois objets d'importance régionale: l'Eglise St-Jean-l'Evangéliste avec sa tour gothique et sa cure de 1760, le Domaine Hubleur avec ses annexes et enceinte (1840) ainsi que l'Arsenal cantonal (1905).

Prudence, prudence...

C'est ainsi que l'on pourrait synthétiser l'intervention de Claude Hêche, ministre et chef du DSP. Concernant le rapport Brunner, Claude Hêche a insisté sur le côté éminemment politique de ce document et sur la nécessité de le préciser par le biais des consultations en cours.

Au niveau du canton, Claude Hêche s'interroge sur l'impact du rapport non seulement à l'échelon cantonal mais surtout communal. A son avis, ce document soulève des questions relatives à la construction des abris et des postes de commandement dans les communes, pour être le cas échéant en conformité avec les décisions fédérales. En effet, le Canton a décrété un moratoire sur les constructions. Pour lui, ce moratoire a un côté un peu artificiel, car on voit mal le canton s'opposer à une volonté communale, si ce n'est en jouant sur la guestion des subventions. S'agissant de la PCi en particulier, Claude Hêche relève que le rapport Brunner met l'accent sur un renforcement des compétences cantonales en étroite collaboration avec les sapeurs-pompiers. Là encore, prudence, car il est nécessaire, selon Claude Hêche, d'attendre des précisions avant de se livrer à des interprétations, d'autant que le Canton examine la nouvelle Loi sur la protection contre le feu. Une autre crainte du genre de message politique délivré par la Commission est le report de charges de haut en bas qui, en définitive, pourrait peser très lourd sur le budget d'une commune.

En définitive, même si la situation économique de certaines communes s'améliore, il n'en est pas de même avec les finances cantonales. Ce qui impose la définition de priorités et une certaine prudence dans la gestion. Ce qui explique que les moyens qu'il est possible de dégager pour la PCi sont actuellement limités.

31° assemblée de l'AGEM

L'Association des états-majors à Thônex

rm. Cinquante-cinq membres ont fait le déplacement de Thônex pour la 31° assemblée de l'AGEM. Au menu, la très attendue intervention du nouveau conseiller d'Etat, Robert Cramer. On pouvait aussi noter la présence de Sadok Znaïdi, secrétaire général de l'OIPC, Roger Schroeder, conseiller administratif de Thônex, Philippe Wassmer, directeur de la Sécurité civile, Maurice Meier, Fédération genevoise des SP, Pierre Kyburz, vice-président de l'AGPC et Patrick Farjon, président de l'ACVCS.

Force est de constater pour Jean-Charles Dédo, président de l'AGEM, que les mêmes questions se posent année après année: l'irrespect congénital de certains cantons et communes, à bafouer la loi fédérale et de se livrer à des interprétations des plus fantaisistes du plan directeur de la PCi, sans qu'il n'y ait, pour autant, de réaction de l'OFPC. Jean-Charles Dédo trouve cela plutôt inquiétant, à l'aune des réflexions que ne manquera pas de susciter le rapport Brunner, auprès de quelques politiciens qui n'attendent que le moment propice pour asséner un coup fatal à l'institution.

Et de citer une partie du texte d'une interpellation du 10 décembre 1997, adressée

au Conseil des Etats, signée par sept conseillers aux Etats, dont Willy Loretan, président de l'USPC. En substance, cette interpellation parle des lacunes dans l'information en matière de PCi, dont le développement est révélateur de l'état d'esprit actuel: «La PCi connaît un sort très différent d'un canton à l'autre, voire d'une commune à l'autre. Les uns ou les unes ne font pratiquement plus rien, tandis que d'autres suivent à la lettre les prescriptions de la Confédération. Cela déroute les personnes astreintes à servir, qui changent de canton et, dans bien des cas, ruine le capital de crédit de la PCi. En l'absence de ligne de conduite, nombre d'organisations improvisent, allant souvent à l'encontre du plan directeur de la PCi.»

Quant à la recherche de nouveaux membres, le succès n'est pas au rendez-vous, même si les adhésions couvrent presque les démissions, a encore constaté le président. En effet, l'effectif des membres se situe maintenant à 106 au lieu des 120 il y a encore deux ou trois ans.

Rapprochement bienvenu

Conscient que l'union fait la force, l'AGEM a pris voix avec l'AGPC. Les deux comités ont alors décidé d'un accord permettant d'aller un peu plus loin que des échanges épistolaires, simplement en introduisant un système de cotisation différencié.

Jean-Charles Dédo a donc présenté à l'Assemblée cette nouveauté. Le montant de la cotisation annuelle resterait inchangé, mais proposition est faite d'introduire une variante à 60 francs par année. Cette dif-



De g. à dr.: Jean-Charles Dédo, Robert Cramer, conseiller d'Etat et Eric Ischy.



Robert Cramer: «Compte tenu de l'expérience genevoise en matière de sécurité, il est nécessaire de donner un coup d'accélérateur pour que la PCi devienne encore plus efficiente...»

férence de 20 francs pourrait permettre à chacun des membres qui le souhaite, d'être abonné, non seulement au journal de l'AGPC, mais encore à Protection civile. En clair, cela signifie que pour une somme modique, les membres de l'AGEM rejoindraient ceux de l'AGPC, amorçant ainsi un rapprochement bienvenu. Proposition adoptée par l'Assemblée.

Le message du conseiller d'Etat

D'emblée, Robert Cramer a souligné l'importance qu'il y avait, pour lui, à faire la connaissance de tous les partenaires et associations qui participent à la vie de la communauté. Lors de son installation, Robert Cramer a fait l'inventaire des dossiers qui lui paraissaient importants d'où se sont dégagées presque spontanément trois priorités.

L'une de ces trois priorités est la renaturation des cours d'eau. Cela fait partie d'ailleurs d'une préocupation du Conseil d'Etat dans son ensemble, tant il est apparu à tout un chacun que les cours d'eau genevois méritaient mieux que le sort que l'homme leur a réservé jusqu'à mainte-

Une autre, et c'est presque un corollaire du précédent, est le dossier lancinant du traitement des déchets. C'est d'une part pour répondre aux exigences fédérales en la matière, mais aussi parce que la situation sur le terrain n'est pas celle qu'elle devrait être. Cela va d'une amélioration du tri des déchets, jusqu'à des décisions touchant la gestion des carrières, en passant par toute la problématique de la «déconstruction». «La troisième, qui m'est apparue bien avant ma prise de fonction», souligne Robert Cramer, «ce sont toutes les questions liées à la protection civile.» La priorité se justifie d'autant plus, selon le conseiller d'Etat, par le simple fait que la Sécurité civile poursuit un rythme d'organisation et de réorganisation qu'on ne peut abandonner. Robert Cramer a indiqué aussi une deuxième raison à cette priorité. En effet, un certain nombre de réflexions sont en cours entre l'Etat, la Ville et les Communes du canton afin de faire mieux avec ce qui existe déjà. «C'est ainsi», poursuit Robert Cramer, «qu'ayant dans mon Département non seulement la PCi mais

aussi une mission de surveillance des communes, j'ai eu, quelques jours après mon entrée en fonction, la tâche très difficile de devoir proposer au Conseil d'Etat de refuser le budget de la Ville de Genève, car ce budget présentait un tel déficit qu'il devenait contraire à la Loi. C'est ainsi que la mission de l'Etat n'est pas seulement de surveiller ou de sanctionner, mais encore et surtout d'aider les communautés à mieux gérer les moyens qui sont à leur disposition.»

Pour Robert Cramer, les trois priorité exprimées ne sont pas si innocentes que cela. En réalité, elles possèdent un point commun et il n'est pas artificiel de relier les tâches de Sécurité civile qui sont celles de la protection des personnes et des biens, mais de voir à plus long terme que celles-ci recouvrent en partie celle de la gestion de la nature et de l'environnement. Selon Robert Cramer, il est frappant de voir qu'en Suisse les interventions récentes de la PCi sont celles qui ont été justifiées par des catastrophes naturelles.

Ce qui a réjoui Robert Cramer, c'est de constater, avec toute la prudence voulue, que le rapport Brunner est très proche des réalisations genevoises, ce qui montre à l'évidence que Genève a joué les précurseurs dans le domaine de la PCi. Il existe encore un projet d'informatisation totale de la gestion des abris, ce qui permettra à terme une meilleure maîtrise des dépenses.

Le système genevois, auquel Robert Cramer pense qu'il faut encore ajouter un zeste de souplesse et une meilleure coordination avec tous les intervenants, est en passe de devenir un modèle pour toute la Suisse. M



Moment de détente: il semble d'ailleurs plus facile d'enflammer un gâteau (réalisé par la PCi) que la pipe.